



VŒUX DU MAIRE

Le Maire et le Conseil Municipal, vous convient aux vœux de la municipalité, le vendredi 10 janvier 2020 à 19 heures à la salle d'accueil du gymnase

Référendum d'initiative partagée



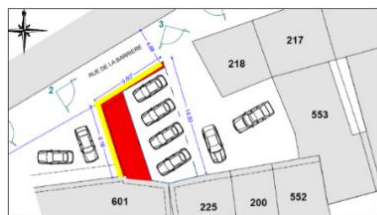
REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE

Le référendum d'initiative partagée est une procédure qui permet à une proposition de loi, présentée par un cinquième des membres du Parlement, d'être inscrite à l'ordre du jour des assemblées si elle est soutenue par 10 % des électeurs. Tout citoyen français inscrit sur les listes électorales peut soutenir la proposition pendant les neuf mois qui suivent l'ouverture du recueil des soutiens. L'inscription sur les listes est vérifiée lors du remplissage du formulaire de soutien sur internet.

Les votes seront recueillis sur le site internet dédié au référendum d'initiative partagée www.referendum.interieur.gouv.fr

Il est également possible de déposer un soutien dans la mairie la plus peuplée de chaque canton en se connectant au site dédié ou en utilisant le formulaire Cerfa papier.

Une carte interactive des mairies dans lesquelles les électeurs peuvent déposer un soutien au format papier est accessible par lien : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/formulaire-papier>



Muret conservé de 80 cm / 1m de haut pour garder l'alignement avec les bâtiments de la rue

DEMOLITION RUE DE LA BARRIERE

Le bâtiment situé, 4 rue de la barrière, a été démoli en décembre. Comme le montre le plan de principe ci-contre, un muret sera conservé afin de garder l'alignement avec la rue. Des places de stationnement seront créées à l'intérieur de la parcelle, côté cour. Suite aux travaux de démolition, la cour sera remise en état. Nous tenons à vous informer que cette organisation est un test. Nous souhaitons voir comment l'espace libéré va fonctionner avec les usages de la rue avant de faire un aménagement définitif et paysager. Cette démolition constitue l'un des premiers curetages dans le cadre de la mise en place du plan de revitalisation du centre bourg.

RECENSEMENT CITOYEN



Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Le recensement permet à l'administration de : convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'inscrire sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le recensement se fait à la mairie du lieu de domicile dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire.

Pièces à fournir : Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et le livret de famille.

Et après ?

4 mois après s'être fait recenser, le jeune pourra créer son compte sur www.majdc.fr pour y télécharger sa convocation, changer éventuellement la date de la JDC, en localiser le lieu et obtenir une attestation de participation.

Environ un an après le recensement, le jeune sera convié à effectuer sa JDC.

A l'issue de cette journée, il recevra un certificat individuel de participation qui lui sera réclamé lors de toute inscription à un examen (CAP, BEP, Bac, permis de conduire...).

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie.

FESTIVAL DE CRAPONNE !!!

The Green Escape (Festival Country Rendez-Vous) ne sera pas en mesure d'organiser un Festival en 2020 et souhaite délocaliser le festival pour 2021.

Suite à ces informations, une nouvelle association va être créée (composée d'anciens membres, bénévoles, associations locales...), le but étant de garder notre festival. La municipalité soutient ce projet et vous fait savoir qu'il y aura une réunion publique le 11 janvier à 17h au gymnase (toutes les bonnes volontés sont les bienvenues). En attendant, pour toutes informations, nous vous invitons à consulter la page Facebook du futur festival : Festival de Craponne sur Arzon. N'hésitez pas à laisser un message sur Messenger ou sur

l'adresse mail : festivaldecraponnesurarzon@gmail.com





REPRISE DU CENTRE SOCIAL

Le contrat avec Léo Lagrange étant arrivé à terme le 31/12/2019, le CCAS va reprendre la gestion du Cyprès Centre Social au 1^{er} janvier 2020. D'autres informations vous seront communiquées dans un prochain écho.

MEDAILLE DE LA FAMILLE

Si vous avez élevé au moins 4 enfants dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans vous pouvez déposer un dossier en Mairie avant le 15 février 2020.



SPECTACLE L'ENVOLANTE AUTOUR DE L'OUVRAGE « A LA POURSUITE DU NIURK-NIURK »

La Société des Amis du Musée Crozatier et la Troupe l'Envolante proposent un spectacle à destination des élèves du CE2 à la 6^{ème}. Le 7 janvier prochain à la Salle Polyvalente, ils assisteront à une représentation : « Le Cabinet Fantastique », adaptée de l'album A la poursuite du Niurk-Niurk, édité par la SAMC et l'Atelier du Poisson Soluble.

LE GRAND PARCOURS DE SANTE EST PRET

Depuis peu, un grand parcours de santé de 1,2 km, équipé de neuf agrès de sport, a été mis en place. Ces neuf agrès, produits par une filiale de GBI dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV), vous permettent de travailler la plupart des muscles du corps, et de garder la forme. Partant du gymnase, ce parcours vous dirigera vers la chapelle Saint-Roch, puis au monument du Vernet.



FAUX AGENTS ENEDIS

Mise en garde suite à démarchage par de faux agents Enedis. Sur la commune de Beaulieu, un couple s'est rendu au domicile de certains

habitants en se présentant comme agents Enedis. Nous vous informons qu'Enedis ne procède pas à des démarchages à domicile. De plus, ses agents sont équipés de vêtements et de véhicules bleu marine logotés Enedis. En cas de doute, vous pouvez contacter Enedis au 09 69 32 18 71 ou la gendarmerie, mais il ne faut surtout pas faire entrer ces personnes chez vous.



ECLAIRAGE PARC DES SPORTS

Un éclairage led a été installé en décembre, au stade de La Prairie. Un camion-grue a assuré l'opération de levage des quatre mâts dotés chacun de quatre projecteurs à led.

Le bourg est dorénavant équipé en quasi-totalité de cet éclairage beaucoup moins énergivore et avec un niveau d'efficacité bien supérieur aux lampes aux iodures métalliques. Ce système assure une importante économie d'énergie par rapport à un éclairage classique avec, notamment, un faible coût de maintenance et d'entretien des sources lumineuses. Avec la technologie à led, il n'est plus nécessaire de remplacer les lampes toutes les 4 000 à 5 000 heures de fonctionnement. Actionnés par les sapeurs-pompiers, ces puissants projecteurs pourront éclairer le stade lors de l'atterrissage de nuit d'un hélicoptère de secours. Bientôt, les courts de tennis, le terrain de pétanque et l'espace multisports seront également équipés de projecteurs à led.

METEO DE L'EMPLOI



*Offres au 19/12/2019

CALENDRIER DU MOIS DE JANVIER

Du 6 au 31	Venez découvrir internet à la Maison de Services Au Public, du lundi au vendredi. Prenez rendez-vous avec Théo au 04 71 03 31 40 (session de 30 minutes ou plus si besoin).
10	Permanence de l'UFC Que Choisir en mairie, de 8h30 à 12h. RDV possible au 04 71 02 29 45.
10	Vœux du maire à 19h, à la salle d'accueil du gymnase
11 et 25	Ouverture de la vesti-boutique de la Croix-Rouge de 9h à 12h.
11	Atelier cirque "enfants/jeunes" de 14h à 16h au Cyprès sur inscription au 04 71 03 30 85.
25	Atelier "parents/enfants - 6 ans" de 9h30 à 11h30 au pôle petite enfance: « Peinture & Texture ». Sur inscription. Participation libre.

Pour recevoir l'écho par mail - Inscription sur crapponnesurazon@crapponnesurazon.fr
Plus d'informations (Tarifs ou horaires) auprès du Bureau d'Information Touristique de Craponne (BIT*) : 04 71 03 23 14 ou craponne@lepuyvenvelay-tourisme.fr